

La capacité
commerciale
des PMA
accédants



Centre du
Commerce
International



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

“ Les participants se sont félicités des efforts déployés par le Secrétariat exécutif du CIR, le Centre du commerce international et le Secrétariat de l’OMC pour coordonner et finaliser le programme d’assistance technique en faveur du secteur privé dans les PMA accédants. ”

Table ronde sur l’accession des PMA,
Phnom Penh, 28-30 septembre 2009

“ Un de nos thèmes de prédilection, sur lequel j’aimerais que l’ITC poursuive son travail, concerne l’aide aux pays en développement dans le processus d’accession à l’OMC. Le soutien continu de ces pays en faveur du secteur privé est fondamental à leur accession réussie à l’OMC. ”

Pascal Lamy,
Directeur général de l’Organisation mondiale du commerce,
Groupe consultatif commun de l’ITC, 10 décembre 2008

“ L’adhésion à l’OMC est nécessaire pour participer à l’élaboration collective d’un système basé sur des règles capable de satisfaire les besoins des producteurs, des importateurs, des exportateurs, des investisseurs et des consommateurs du monde entier pour les prochaines décennies. Le dialogue constructif entre gouvernement et secteur privé est une composante essentielle de toute stratégie réussie d’accession à l’OMC. Bien sûr, les difficultés sont nombreuses mais il y aura des récompenses. ”

Patricia R. Francis,
Directrice exécutive, Centre du commerce international,
Novembre 2009

“ Le cadre intégré est un outil unique pour renforcer la collaboration et la cohérence entre les partenaires du CIR et parvenir à maximiser pleinement l’utilisation des ressources limitées en faveur des PMA, incluant ceux engagés dans le processus d’accession à l’OMC. Les PMA accédants doivent donc tirer parti du CIR et l’utiliser pour intégrer pleinement le système commercial multilatéral et en tirer profit. ”

Dorothy Tembo,
Directrice exécutive, Secrétariat exécutif du
Cadre intégré à l’OMC, Novembre 2009

POURQUOI ADHÉRER À L'OMC?

“Je reste convaincu que l’ouverture progressive des marchés intérieurs au commerce international, avec des exceptions justifiables ou des flexibilités adéquates, permet de réaliser l’objectif du développement durable, de relever le niveau de vie des populations, de réduire la pauvreté et de favoriser la paix et la stabilité.”

Pascal Lamy,

Déclaration du Conseil général de l’OMC,
29 avril 2009

Grâce à l’accession à l’OMC, les gouvernements accédants garantissent de meilleures opportunités d’accès aux marchés sur la base de la NPF (nation la plus favorisée) en vue de permettre aux entreprises de traduire les accords commerciaux en opportunités commerciales et de tirer parti du système commercial multilatéral basé sur des règles. Le principal objectif du système de l’OMC fondé sur des règles est de s’assurer que les marchés restent ouverts et que l’accès à ces marchés n’est pas négativement affecté par l’adoption de mesures arbitraires qui restreignent le commerce.

Le secteur privé, qui est la cible principale des programmes de l’ITC, est le moteur de l’économie dans tous les pays du monde. Il est largement admis que l’accession à l’OMC a des répercussions tangibles directes pour les milieux d’affaires, notamment les petites et moyennes entreprises, car les accords de l’OMC façonnent l’environnement commercial aux plans national et international.

Ce qu’on sait moins cependant, c’est que si l’OMC impose des obligations aux industries productives et aux entreprises commerciales, elle leur octroie aussi des droits. Mais la capacité du secteur privé à tirer parti du système et à exercer ses droits dépend dans une large mesure de la connaissance et de la compréhension qu’il a de l’environnement commercial gouverné par les accords de l’OMC.

En améliorant la compréhension des implications commerciales liées à l’adhésion à l’OMC – ses opportunités, ses avantages et ses défis – on pourra jeter les bases d’un environnement commercial fondé sur l’exportation, notamment dans les pays les moins avancés (PMA). Cela passe par un renforcement de la capacité du secteur privé, en utilisant des outils tels que le Cadre intégré renforcé (CIR), de sorte que le secteur puisse tirer parti des nouvelles opportunités qui émergeront après l’accession.

En sa qualité d’agence d’assistance technique liée au commerce, l’ITC fournit depuis longtemps des informations et un soutien au secteur privé des pays en développement en vue d’aider les entrepreneurs à jouer un rôle pro-actif dans la défense des intérêts des entreprises auprès des gouvernements. L’agence peut aider les milieux d’affaires à mieux cerner les implications, commerciales notamment, découlant de l’accession à l’OMC. L’ITC peut également contribuer à doter les entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises, de la capacité à articuler leurs intérêts et leurs priorités auprès des négociateurs du commerce et à s’assurer qu’ils les défendent vigoureusement durant les négociations.

“Nous nous sommes à nouveau engagés à participer plus activement aux négociations en vue de notre accession. Nous avons réaffirmé l’utilité du processus d’accession en tant qu’instrument permettant de mener les réformes internes nécessaires pour tirer parti des avantages qui résultent de l’accession.”

Déclaration de la Table ronde,
sur l’accession des PMA,
Phnom Penh, 28-30 septembre 2009

COMMENT ADHÉRER A L'OMC

L'OMC administre un système de règles commerciales libérales, ouvertes et transparentes. Elle s'occupe également de la compétitivité et des ajustements aux changements. Le système basé sur des règles permet aux entreprises et aux prestataires de services de commercialiser leurs produits et leurs services sur les marchés internationaux dans des conditions prévisibles de concurrence loyale et sans désorganisation due à l'imposition brutale de restrictions. L'adhésion à l'OMC donne accès à de nombreux avantages. Le processus d'accession est une négociation en quête du juste équilibre entre l'intégrité du système commercial contractuel de l'OMC fondé sur des règles et les besoins particuliers de chaque pays accédant. Le processus a quatre composantes:

1. Réforme intérieure

Il est essentiel d'adopter une politique nationale de réformes d'envergure en vue de renforcer la compétitivité et la diversification de l'économie. Un nouveau système de réglementations techniques, la simplification des procédures administratives (pour l'enregistrement des entreprises, la délivrance des licences et le dédouanement), des lois régissant les droits de propriété intellectuelle et de nouvelles législations sur l'investissement sont autant de thèmes sur lesquels porte le processus de réforme. Lorsque le processus de réforme intérieure est engagé, l'accession à l'OMC devient un processus complémentaire logique et dynamique, qui contribue à rendre irréversible la réforme nationale.

Il a été prouvé que ce type d'approche donne un sens réel à l'adhésion à l'OMC, et ce n'est que lorsque les pays l'ont adoptée que les négociations sont lancées. Cela vaut non seulement pour de grands pays comme la Chine, l'Arabie saoudite et le Viet Nam mais également pour des PMA et d'autres petites économies, telles que le Cambodge, Cap-Vert et Tonga.

2. Consensus national

Un volet essentiel du processus d'accession s'applique à réunir un soutien national en faveur du processus parmi les principales parties prenantes, notamment le secteur privé. Bien que les gouvernements négocient et endossent les responsabilités contractuelles afférentes à l'adhésion à l'OMC, c'est le secteur privé qui sera aux avant-postes pour gérer les conséquences. Il faut qu'il trouve comment défendre au mieux les intérêts des entreprises et comment les entrepreneurs peuvent se positionner eux-mêmes pour tirer parti des avantages et faire face à la concurrence libre et non faussée qui est fondamentale pour le système de l'OMC. Les nouvelles façons de faire des affaires, notamment en exploitant les opportunités sur les marchés étrangers, en explorant les nouvelles opportunités concernant l'investissement, les transferts de technologie et les coentreprises, exigent du secteur privé qu'il s'engage activement et sans réserve auprès du gouvernement.

L'approche la plus efficace pour parvenir à un tel consensus, auquel doivent également souscrire les parlementaires, les médias, le monde universitaire et la société civile en général, consiste à jouer la transparence et l'ouverture tout au long du processus de négociation. La transparence renforce la confiance à domicile et à l'étranger, et permet de garantir l'engagement et d'instaurer une saine interaction entre les parties prenantes, dissipant ainsi les malentendus et les incertitudes. Chacun doit être convaincu des avantages de l'accession si on veut que l'accession d'un pays soit réussie.



3. Engagement politique

Pour une accession en douceur à l'OMC, il est également essentiel que le plus haut niveau de gouvernement, le législatif comme l'exécutif, adhère au processus. Il fournit un appui essentiel à l'équipe de négociation et est le seul moyen d'assurer que les décisions politiques difficiles requises sont prises de manière coordonnée par les divers ministères et départements concernés. Le négociateur en chef doit pouvoir s'appuyer sur une équipe solide chapeautée par un unique ministère de tutelle ayant une autorité manifeste sur les divers secteurs de gouvernement.

Le plus haut niveau de gouvernement doit garantir que les agences et les ministères ne se livrent pas de guerre de clans et que les lobbies internes ayant des intérêts directs n'usent pas de moyens dilatoires. Certains gouvernements ont pris la décision de soumettre une demande d'adhésion sans avoir pris la réelle mesure des implications quant à la mise en conformité des pratiques commerciales, légales et économiques nationales avec les normes de l'OMC. Ces gouvernements retardent beaucoup la négociation en se plaignant du coût de l'accession qu'ils jugent trop élevé.

4. Préparation à la post-accession

Les nouveaux membres adhèrent à l'OMC en s'engageant à respecter les conditions d'entrée qu'ils ont acceptées. C'est une question de confiance et, dans le même temps, aucun membre de l'OMC ne souhaite que le premier acte posé par un nouvel entrant porte sur des différends regrettables, dont il ne tirera aucun avantage. Pour éviter ce type de problèmes, il faut prendre des mesures précoces afin que la phase post-accession se passe dans la douceur et l'ordre.

Cette phase doit être préparée alors que les négociations sur l'accession sont toujours en cours car satisfaire les engagements pris à l'OMC requiert une législation de grande envergure et des lois de mise en œuvre, ainsi que la création d'un cadre institutionnel garantissant l'application. Des périodes de transition sont prévues pour donner effet aux accords individuels de l'OMC et les pays doivent prouver qu'ils agissent et que des progrès sont réalisés. Les projets de lois et les instruments réglementaires doivent être soumis de manière régulière. C'est une phase importante comme peut en témoigner un petit PMA comme le Cambodge, qui a mis sur pied pour l'occasion un important groupe de travail fort de plus de 100 hauts fonctionnaires placé sous la présidence du Ministre du commerce.



LA CAPACITÉ COMMERCIALE DES PMA ACCÉDANTS: UN PROGRAMME DE L'OMC/ITC

“ Les participants ont souligné la nécessité de recourir à l'assistance technique pour les PMA accédant ou ayant accédé à l'OMC et recommandé vivement à toutes les agences d'assistance technique à continuer de fournir l'assistance ciblée en vue de soutenir l'accession des PMA. ”

Table ronde sur l'accession des PMA,
Phnom-Penh, 28-30 septembre 2009

“ Le pays peut bénéficier pleinement de la mondialisation si, et uniquement si, tous les acteurs économiques les aident à tirer parti des avantages. Le gouvernement joue un rôle essentiel dans l'intégration du secteur privé, des agriculteurs et de la société civile au commerce, qui exige une véritable réforme et une détermination politique sans faille. ”

Hach Sok and Sanmang Chea,
Institut économique du Cambodge
“Faire face aux défis que comporte la participation à l'OMC:
45 études de cas”, OMC 2005

Le Programme OMC/ITC sur la capacité commerciale des PMA accédants permettra de bâtir la capacité de ces pays à commercer et de mettre en œuvre en douceur les engagements immédiats dans la période post-accession. Les premiers bénéficiaires du programme seront à la fois le secteur privé et les représentants gouvernementaux impliqués dans les négociations pour l'accession.

Tous les PMA ayant un statut d'observateurs à l'OMC ont le droit de participer au programme. La mise en œuvre procèdera par étapes et tiendra compte des besoins exprimés par les pays à différentes étapes de l'accession et lors des processus qui suivent immédiatement l'accession. Dans un premier temps, le programme sera appliqué dans cinq pays: Éthiopie, République démocratique populaire lao, Libéria, Yémen et Samoa.

Le programme entend répondre aux besoins identifiés par les études diagnostiques sur l'intégration du commerce du CIR menées dans les PMA et se fonde sur la conviction selon laquelle en améliorant la compréhension de toutes les parties des implications commerciales découlant de l'adhésion à l'OMC – incluant les opportunités qu'elle peut offrir, les avantages qu'elle peut apporter et les défis qu'il faut relever – on pourra créer les conditions nécessaires à l'instauration d'un environnement commercial dynamique axé sur l'exportation, et les milieux d'affaires pourront améliorer leur état de préparation pour tirer profit des avantages de l'accession.

Le programme soutiendra les gouvernements lors des négociations pour l'accession en s'assurant qu'ils ont une connaissance et une compréhension totales des implications commerciales, en facilitant un dialogue structuré entre les secteurs public et privé, et en aidant les gouvernements à gagner l'adhésion de toutes les parties prenantes via un processus inclusif.

L'ITC se focalisera sur:

- le renforcement de la capacité du secteur privé à comprendre les opportunités commerciales et les avantages découlant de l'accèsion à l'OMC via des séminaires, des ateliers et des programmes de formation, des guides de référence, des analyses sur les tendances du commerce et les tarifs douaniers, et la diffusion d'études de cas en vue de partager les pratiques d'excellence;
- l'accès aux bases de données et aux sources d'information à des fins d'analyse, incluant la recherche sur des sujets spécifiques en collaboration avec les institutions locales; et
- l'aide aux chambres de commerce et aux associations commerciales afin qu'elles stimulent les débats internes et encouragent les campagnes de sensibilisation sur les avantages liés à l'accèsion à l'OMC et à l'intégration au commerce.



Les activités de l'OMC incluront:

- la création de centres de référence de l'OMC permettant aux opérateurs du secteur privé et aux fonctionnaires gouvernementaux d'accéder aux données sur le commerce et à la documentation concernant l'OMC sur une base permanente;
- l'organisation, pour les équipes de négociations, de séminaires nationaux et d'ateliers techniques consacrés au processus et aux procédures de négociations pour l'accèsion;
- la fourniture d'un appui à la préparation de documents complexes telle qu'exigée par le processus d'accèsion;
- la fourniture d'un accès aux systèmes d'e-apprentissage sur l'accèsion afin de renforcer la capacité du personnel national à gérer le processus.

Les activités seront conçues de manière consultative et évolutive, et seront alignées sur les priorités nationales. Un comité de coordination présidé par l'entité gouvernementale nationale et regroupant les chambres de commerce, d'autres organisations du secteur privé et l'ITC, surveillera la mise en œuvre du programme pour le secteur privé au plan national. On s'attend à ce que d'autres agences du CIR contribuent au programme en vertu des principes et du processus du CIR.

QUELQUES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME

Éthiopie

Les fonctionnaires éthiopiens ont confirmé à l'ITC leur besoin d'assistance technique sur mesure pour relever leurs défis particuliers. Pour être efficace, cette assistance impliquera de renforcer la relation de travail actuelle entre le Ministère du commerce et de l'industrie et les deux chambres de commerce du pays, organismes de tutelle du secteur privé. L'ITC contribuera à la création d'un mécanisme consultatif tripartite avec le gouvernement et le secteur privé, chargé de garantir que le programme de l'ITC est aligné et coordonné avec les politiques nationales identifiées collectivement.

La première étape du programme de travail prévoit la création rapide d'un centre de référence de l'OMC au sein de la Chambre de commerce d'Addis Abeba. Ainsi, les milieux d'affaires auront en permanence accès aux données commerciales et à la documentation de l'OMC et pourront identifier les marchés de niche à l'exportation pour les produits et services dans la période suivant l'accession. L'ITC organisera une série d'ateliers, de séminaires et de programmes de formation à la fois pour le secteur privé et les représentants gouvernementaux. Le Ministère du commerce et de l'industrie a souligné la nécessité de proposer des communications de masse ciblant le monde des affaires et le secteur agricole.

Dans le contexte des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, des problèmes particuliers apparaissent dans les secteurs des télécommunications, de l'assurance et de la banque. Les ateliers de l'ITC s'emploieront à améliorer la compréhension actuelle de ce qu'on peut raisonnablement attendre du pays dans ces secteurs sensibles.



République démocratique populaire lao

Le pays a entamé le processus d'accession il y a une douzaine d'années et actuellement il est toujours à la phase d'établissement des faits. Il admet l'importance du processus et un ministre du gouvernement à déclaré:

“Nous considérons l’accession à l’OMC comme un instrument important et utile pour faire en sorte de progresser résolument dans cette voie et de mettre en œuvre des réformes conformes aux normes internationales. Notre approche dans le cadre du processus d’accession reflète ce principe de base. Nous envisageons ce processus comme un processus de réforme mutuellement convenu, dans lequel la République démocratique populaire lao s’engage à adopter des réformes et à respecter un calendrier de mise en œuvre.”

Dr. Nam Viyaketh,

Ministre laotien du commerce et de l'industrie,
3ème session du Groupe de travail sur
l'accession à l'OMC, 15 novembre 2007

Le programme sera lancé au cours du premier semestre 2010 lors d'un séminaire/atelier de sensibilisation organisé par l'OMC; il rassemblera à la fois le secteur privé et les fonctionnaires gouvernementaux des ministères engagés dans les négociations. De nouveaux programmes seront préparés afin d'aider le secteur privé à comprendre et appliquer les réformes spécifiques nécessaires pour satisfaire les exigences d'entrée à l'OMC. Le Gouvernement a exprimé sa satisfaction devant l'accent mis par l'ITC sur la nécessité d'une consultation mutuelle comme base du développement des activités du programme dans le pays.

Libéria

Le Libéria émergent d'une longue période de conflits internes, il en est encore à un stade précoce du processus d'adhésion à l'OMC. Le pays a soumis sa demande en juin 2007. Au vu des nombreux problèmes internes découlant de la situation post-conflit, le Libéria aura besoin d'un important soutien interagences.

Le programme démarrera principalement avec des ateliers organisés par l'OMC dans le but d'aider à la mise en œuvre des phases préliminaires du processus d'accession, particulièrement pour ce qui a trait au renforcement de la capacité. Puis l'ITC collaborera avec le Gouvernement pour associer le secteur privé au processus.

Yémen

Le Yémen a soumis sa demande d'adhésion à l'OMC en juillet 2002 et les donateurs apportent déjà leur appui au processus qui reste une priorité pour le Gouvernement. Dans le même temps, les ministères s'emploient à renforcer la capacité afin d'évaluer la politique commerciale selon ses mérites et non uniquement sur sa mise en conformité avec l'OMC.

Khaled Rajeh Sheikh, Ministre de l'industrie et du commerce, a déclaré que le pays est convaincu que l'accession à l'OMC est "une étape nécessaire et une composante importante des efforts consentis par le pays pour intégrer l'économie mondiale."

Le secteur privé doit s'engager plus avant dans les efforts actuels de réforme nationale liés à l'accession à l'OMC. Le Gouvernement a accueilli favorablement le programme OMC/ITC, en particulier l'approche consultative, et a vivement conseillé à l'ITC de le lancer dès que possible afin de renforcer la sensibilisation du secteur privé aux avantages et aux défis découlant de l'accession à l'OMC et de dissiper les malentendus qui ont compliqué le processus de négociation.



Samoa

La demande d'adhésion de Samoa à l'OMC remonte à 1998. Le pays s'efforce d'accroître sa capacité mais le récent tsunami a anéanti ses efforts. Il faut donc augmenter l'assistance. Le Gouvernement a souligné la nécessité de renforcer le rôle de l'ITC quant à l'assistance technique fournie au secteur privé afin de dissiper les malentendus et les doutes concernant les règles et les obligations de l'OMC.

Le secteur privé a indiqué qu'il devait être associé au processus afin de s'assurer que les entreprises et les prestataires de services tirent parti des avantages et des opportunités résultant de l'accession. Un large consensus se dégage sur la nécessité d'associer diverses parties prenantes au processus. L'assistance technique exige de cibler des industries et des prestataires de services spécifiques afin de relier la politique avec les réalités concrètes et d'assurer une croissance et une compétitivité durables au secteur privé.



© ILO/ Lord R.

DÉTAILS DU PROGRAMME

Financement

La première phase du programme durera cinq ans et devrait coûter US\$ 1 million par an. Le programme tirera parti des activités existantes mais il faudra un financement additionnel des donateurs au CIR et, le cas échéant, du Fonds d'affectation spéciale du CIR, pour développer de nouvelles composantes du programme et élargir le nombre de PMA bénéficiaires.

Gestion

Le programme sera géré par un comité directeur du programme, qui regroupera des représentants désignés des secrétariats des agences participantes avec le Directeur général de l'OMC comme Président de droit.

Rapports

Des rapports sur l'exécution du programme et ses résultats seront soumis, conjointement avec les bénéficiaires, aux membres des agences participantes tous les ans.

Évaluation

Les agences participantes s'engagent à développer des indicateurs pour évaluer les résultats et l'impact du programme. Ils seront annexés aux documents de programme et examinés périodiquement et étroitement avec les PMA participants.

“

... En particulier, nous encourageons tous les Membres à coopérer avec le Centre du commerce international, qui complète les travaux de l'OMC en offrant une plate-forme où le secteur des entreprises peut avoir des relations avec les négociateurs commerciaux pour que les petites et moyennes entreprises (PME) puissent tirer parti du système commercial multilatéral. ”

Déclaration ministérielle de l'OMC,
Hong Kong, 18 décembre 2005

COORDONNÉES

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

CONTACT: M. Chiedu Osakwe
Division des accessions

ADRESSE: OMC,
Centre William Rappard,
Rue de Lausanne 154,
CH-1211 Genève 21,
Suisse

TÉLÉPHONE: + 41-22 739 52 50
FAX: + 41-22 739 57 76

E-MAIL: chiedu.osakwe@wto.org
INTERNET: www.wto.org

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

CONTACT: M. Rajesh Aggarwal
Secteur privé et politique
commerciale

ADRESSE: ITC,
54-56, rue de Montbrillant,
1202 Genève, Suisse

ADRESSE POSTALE: ITC Palais des Nations,
1211 Genève 10, Suisse

TÉLÉPHONE: + 41-22 730 0111
FAX: + 41-22 730 05 75

E-MAIL: aggarwal@intracen.org
INTERNET: www.intracen.org

